



EN COM'1

Le mag' de Bourges Plus

27

NOVEMBRE
2025

L'ARBRE

dans l'agglo

Dossier P.4 à 10



Traduction
du dossier
en FALC p.10



DES BASSINS PLUVIAUX INAUGURÉS À L'ÉPICENTRE

Irène Félix, présidente de Bourges Plus, et Maurice Barate, préfet du Cher, ont inauguré le 29 août, les bassins pluviaux paysagers à l'Épicentre, ancien site d'Axéreal, à Bourges. Ces bassins ont vocation à accueillir l'eau de pluie venant du bassin versant des Gibjoncs, afin d'en extraire les déchets grâce à des procédés d'infiltration et de décantation. L'eau rejoint ensuite son cycle en étant rejetée dans les marais de Bourges, qui seront ainsi mieux préservés. Le coût de ces travaux pour l'agglomération est de 657 723 euros, dont 377 751 euros au titre du fonds vert.

L'AVENIR DE LA MAISON GABARD EN RÉFLEXION

La réflexion sur l'avenir de la maison Gabard se poursuit. Une cinquantaine de riverains ont assisté, le 23 septembre dernier, à une réunion publique organisée par l'agglomération Bourges Plus afin de partager les orientations envisagées pour ce site de près de deux hectares, à proximité de la gare de Bourges.



UN TIERS LIEU POUR LA JEUNESSE À BOURGES

Le tiers lieu dédié à la jeunesse et à la culture, implanté rue des Arènes, à Bourges, a été inauguré le 3 septembre dernier. Cogéré par les jeunes, cet espace de rencontre, d'engagement, d'innovation et d'accompagnement permettra de retrouver en un même lieu Info Jeunes Bourges (ex Bureau Information Jeunesse), un « infolab » – espace d'innovation numérique, citoyen et social et la maison des étudiants.



UN NOUVEAU Puits D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE EN CONSTRUCTION

A Herry, Bourges Plus construit un 4e puits, afin de capter de l'eau potable dans la nappe alluviale de la Loire. Ce nouveau puits est destiné à terme à remplacer le puits numéro 3 victime de l'érosion. Cette eau est indispensable pour diluer l'eau provenant des autres champs captant, situés en zones agricoles. Elle représente 40% de l'eau potable distribuée dans l'agglomération. Ce chantier d'un coût de 2 millions d'euros devrait se terminer en février 2026.

EDITO



À l'approche des fêtes de fin d'année, les élus communautaires vous invitent à profiter des événements organisés dans chacune de nos communes.

Les rendez-vous sont donnés avec les producteurs et commerçants locaux. Ils font vivre notre territoire au quotidien et permettent à nos achats d'être plus raisonnés, plus sobres et plus responsables.

Alors oubliez les achats sur internet, profitez des lumières, de la musique et des rencontres dans nos rues, places et quartiers.

Très bonnes fêtes à tous et toutes.

Irène Félix.

Irène FÉLIX
Présidente de Bourges Plus

SOMMAIRE

EN ACTIONS

L'arbre

P.11

*Le prêt de
couches lavables
par l'agglo*

P.14-15

*Les biodéchets
des restaurateurs*

P.18-19

*La future maison
de l'agglo*

P.16-17

*Le nouveau
campus de
la CCI*

P.12-13

*Lancement
du concours
Defstart*

P.20-21

*Les logements
favorables à
la santé*

EN COM'1
Le mag' de Bourges Plus

#27
NOVEMBRE 2025

N° ISSN : 2779-2498 (imprimé) 2779-668 X (en ligne) - dépôt légal : à parution • Directrice de la publication : Irène Félix • Rédacteur en chef : Nicolas Varin • Rédaction : Olivier Chaussy / Nathalie Corboeuf / Chloé Gherardi / Maryline Prévost • Photos : Lydia Descloux / Bourges Plus • Conception/ Infographie : Camille Baudry / Jaffa Holloway / Noémie Léonard • Rédaction et validation du comité FALC du GEDHIF (professionnels et personnes en situation de handicap) • Impression : Imprimerie Roto France impression • Tirage : 59 200 exemplaires • Diffusion : Média-post • Edité par : Communauté d'agglomération Bourges Plus - 22/31 boulevard Foch - 18 000 Bourges • Magazine imprimé sur papier PEFC, chez un imprimeur label imprim'vert • Magazine gratuit

ET TOUJOURS...

P.22 *Comment ça marche ?*

P.23 *Temps forts*



Une agglomération QUI AIME LES ARBRES

En profitant de chaque nouvel aménagement pour planter arbres et haies, Bourges Plus développe sa politique en faveur de la biodiversité à travers la démarche de « trame verte ».



Session de plantations au corridor écologique, à Bourges

Ce programme vise à protéger et créer des espaces verts qui se rejoignent pour permettre le déplacement des insectes, oiseaux, mammifères... Pour les humains, ces espaces composés d'arbres, de haies, de jardins, de pelouses et de prairies représentent des lieux de fraîcheurs bienvenus pendant les périodes de fortes chaleurs, qui ne cessent de se multiplier.

« L'objectif est de trouver la forme et les espaces les plus justes et raisonnables pour insérer de la trame verte dans chaque projet, précise Evelyne Seguin, vice-présidente en charge de la trame verte. Nous n'avons pas la prétention de recouvrir tout le territoire mais que le maillage soit le plus fin et le plus continu possible pour que les animaux puissent se déplacer et trouver des conditions favorables à leur cycle de vie. »

Grâce à un état des lieux cartographié de la trame verte, confié en 2020 à l'association « Nature 18 », l'agglomération a pu identifier les zones propices aux plantations dans chaque commune. « Nous allons les voir chaque année pour constater l'avancée des projets, indique Evelyne Seguin. Elles font des efforts pour remailler la trame verte. »

Car si la communauté d'agglomération intègre la trame verte dans ses réalisations, elle apporte aussi un accompagnement technique et financier personnalisé aux dix-sept communes du territoire pour qu'elles puissent faire de même (lire page 6). Les besoins ne sont, en effet, pas les mêmes en zone urbaine et en zone rurale.



Piste cyclable aux Danjonn à Bourges

"L'intérêt est de créer des îlots de fraîcheur, des zones végétalisées"

« En milieu urbain, il y a beaucoup de zones imperméabilisées qui ne permettent pas à l'eau de s'infiltrer dans les sols et aux espèces végétales de trouver des conditions de vie favorables, explique Anne Paepegaey, chargée de mission biodiversité à Bourges Plus. L'intérêt est donc de créer des îlots de fraîcheur, des zones végétalisées. En milieu agricole, l'objectif est de donner à la biodiversité des espaces où se nourrir et nicher au milieu des cultures. » « Et dans le cadre du plan vélo intercommunal, nous essayons aussi, autant que possible, de réaliser des plantations pour faire de l'ombre, le long des aménagements », complète Evelyne Seguin.



Place Hervier à Bourges



Alignement d'arbres à Vorly

L'agglomération accompagne les communes DANS LEURS PLANTATIONS

En plus d'intégrer des plantations dans ses projets, Bourges Plus accompagne les communes de son territoire qui souhaiteraient faire de même. Un accompagnement à la fois technique et financier.

Dans le cadre du contrat régional de solidarité territoriale (CRST), outil qui permet au territoire de solliciter des aides financières de la Région Centre-Val de Loire pour un développement plus durable, Bourges Plus a mandaté l'association « Nature 18 » pour accompagner les municipalités qui le souhaitent dans leurs projets de plantation.

Un accompagnement global par « Nature 18 »

« Certaines communes sont volontaires mais n'ont pas les ressources en interne pour mener à bien leur projet, donc nous leur apportons un accompagnement technique et administratif », précise Sébastien Brunet, chef de projet biodiversité chez « Nature 18 ».

L'association propose une aide globale, afin d'identifier la meilleure localisation pour planter, le type de végétaux, la superficie du projet, les espèces à planter en fonction du type de sol. Elle donne ensuite aux municipalités des contacts de prestataires qui peuvent leur fournir les plantations, et, au besoin, les mettre en terre. « Nous les aidons aussi à monter le dossier de financement auprès de la région, ajoute Sébastien Brunet. Et nous sommes présents le jour de la plantation pour donner les dernières préconisations d'arrosage, de surveillance et de protection des gibiers pour les deux premières années, qui sont primordiales à la survie des végétaux. »

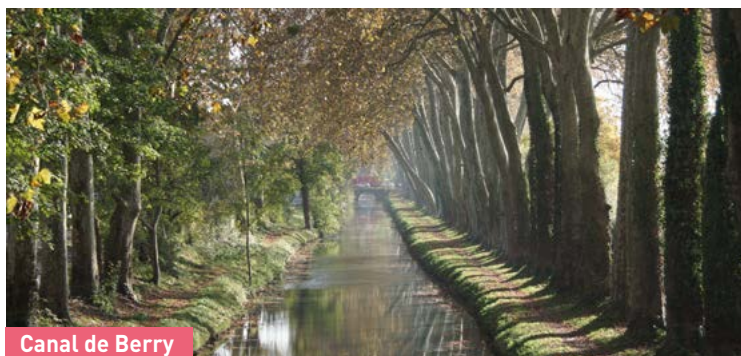
L'agglomération propose ce service aux communes depuis deux ans. Annoix, Arçay, Mehun-sur-Yèvre, Lissay-Lochy, Berry-Bouy, Vorly, Plaimpied-Givaudins et Saint-Michel-de-Volangis en ont bénéficié, principalement pour planter des alignements d'arbres et des haies.

PLANTES INVASIVES, RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE, MANQUE D'EAU...

L'importance de bien choisir les espèces à planter

Au-delà de l'aspect esthétique, les plantations d'arbres doivent répondre à des enjeux en termes de longévité, besoin en eau et adaptabilité à l'environnement.

« Un arbre est un climatiseur, rappelle Clément Guyot, chef de service espaces verts de la ville de Bourges. Si on plante dans de bonnes conditions, l'arbre a suffisamment d'eau et dans ce cas, il « transpire » de la vapeur d'eau dans l'air, ce qui va le rafraîchir. Mieux il est planté et mieux il transpirera. » Avant de mettre en terre de nouveaux arbres dans les rues, plusieurs réflexions sont menées, notamment pour éviter les espèces exotiques envahissantes qui nuisent aux espèces locales. « On privilégie les essences régionales et traditionnelles comme les tilleuls, les érables, les marronniers ou les noyers, ou d'autres essences locales qui vivent dans les régions qui ont les mêmes conditions climatiques qu'ici, ajoute Clément Guyot. Et on s'assure qu'ils disposeront du bon niveau de terre pour durer, tenir leur rôle de climatiseur et abriter de la biodiversité. On guide aussi les eaux de pluie vers les fosses des arbres en inclinant les sols, ou en dirigeant les descentes de gouttières pour qu'ils aient suffisamment d'eau. »



Canal de Berry

Des maladies liées au réchauffement climatique

Un soin apporté au moment de la plantation, mais aussi après, par exemple, lorsque des travaux sont entrepris à proximité. « Les racines d'un arbre prennent autant de place que la partie visible, poursuit le chef de service des espaces verts. Si on abîme une racine, l'arbre peut mourir entièrement ou en partie, donc on évite d'utiliser les minipelles à proximité des arbres. On utilise plutôt un engin appelé « aspiratrice » qui enlève la terre par un procédé d'aspiration, sans abîmer les racines. »

Les services des espaces verts font face à d'autres problématiques. « Il y a des maladies de faiblesse qui apparaissent car les arbres sont stressés par le réchauffement climatique, précise Olivier Borderieux, chargé d'opérations et de gestion du patrimoine végétal de Bourges Plus. Les maladies touchent souvent une espèce en particulier, donc on mélange les espèces que l'on plante pour plus de durabilité car on s'est rendu compte qu'il y avait moins de transfert de maladie que sur un peuplement monospécifique. »

Et parce que les deux premières années de la vie d'un arbre sont particulièrement décisives pour sa survie, les services de Bourges Plus et de la ville de Bourges, chargés de maintenir et développer le patrimoine arboricole des collectivités, se sont dotés de sondes qui se placent au pied des arbres, pour relever des données hydrométriques qui permettent de connaître, en temps réel, les besoins en eau des arbres.

UNE FORÊT URBAINE en plein cœur de Bourges

La ville de Bourges a créé une forêt urbaine de 14 hectares dans le quartier des Pijolins. Elle représente une zone de passage entre plusieurs espaces naturels, (lac d'Auron, trouée verte) ce qui favorise la migration des espèces (on peut notamment y observer des chevreuils) et le développement de la biodiversité.

Une première phase a été lancée en 2015/2016 durant laquelle 11 000 plants avaient été mis en terre et une seconde en 2024/2025 avec 10 500 nouveaux plants. Le secteur, baptisé « corridor écologique Sébastien Cartier », est composé de nombreuses espèces parmi lesquelles des chênes, tilleuls, aulnes, sapins, aubépines, cornouillers...



"On a installé des hôtels à insectes, créé un labyrinthe... On a essayé de faire un véritable poumon vert et que tout le monde puisse en profiter."

A Trouy, une politique en faveur DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une trentaine d'arbres remarquables, un jardin pédagogique, des serres municipales, 240 arbres plantés les cinq dernières années, un arbre offert aux nouveaux propriétaires... La commune de Trouy multiplie les actions en faveur de la trame verte.

La commune a obtenu le label « 3 fleurs » en 2023. Dans le Cher, hormis Bourges et Aubigny-sur-Nère labélisées quatre fleurs, seules Trouy, Belleville-sur-Loire, Méreau et Sancerre possèdent cette distinction qui met en avant un travail remarquable en faveur des espaces verts, offrant ainsi un cadre de vie agréable pour les habitants et les touristes.

« Nous sommes très fiers de ce que l'on a fait, confirme Franck Breteau, maire de Trouy. C'est une reconnaissance du travail fourni. Et pour le faire, il faut avoir la ressource en personnel. » Dans la commune, cette ressource se compose de huit agents, un apprenti et un responsable du service espaces verts, Patrick Lesme, véritable passionné, qui rivalise d'idées pour allier écologie, embellissement et pédagogie.

« On a nos propres serres municipales dans lesquelles on produit nos fleurs et nos arbres par bouturage ou semis, détaille Patrick Lesme. Ensuite, on les plante dans les espaces publics et on les offre aux nouveaux habitants, tout comme le miel produit par nos ruches. Les écoliers sèment les légumes, fruits et plantes aromatiques de notre jardin pédagogique, puis on en fait des plants. On a récupéré des palettes pour construire nos propres bacs, avec une forme adaptée pour que les enfants puissent se placer tout autour, lors des explications. » Et les enfants ne sont pas les seuls à bénéficier des actions pédagogiques de la municipalité. « On a créé des panneaux

signalétiques pour que les promeneurs en apprennent plus sur les espèces qu'on a plantées, dans le parc de la mairie et on va faire un « Escape Game », ajoute Patrick Lesme. On a installé des hôtels à insectes, créé un labyrinthe... On a essayé de faire un véritable poumon vert et que tout le monde puisse en profiter. »

Et même lorsque certains arbres ne survivent pas, le bois est utile. « Il n'y a pas plus vivant qu'un arbre mort », affirme Patrick Lesme, qui conserve les souches pour les oiseaux, les rongeurs, la mousse, les insectes ou les champignons. Aujourd'hui, grâce à toutes ces actions, la commune compte plus de 50 hectares d'espaces végétalisés.





Ecole Joséphine Baker à Bourges

Les cours d'écoles SE VÉGÉTALISENT

Plusieurs communes, comme Bourges ou La Chapelle-Saint-Ursin, végétalisent leurs cours d'écoles afin de créer des îlots de fraîcheur, un cadre de vie plus agréable pour les élèves et le personnel et un support pédagogique pour observer la nature.

« Avec les problèmes de réchauffement climatique, les cours sont des lieux où il fait très chaud, notamment à cause des enrobés, précise

Clément Guyot, responsable des espaces verts de la ville de Bourges. Dans le cadre du plan école, on les végétalise pour qu'elles soient viables en période de forte chaleur et on perméabilise les sols pour que l'eau s'y infiltre. On essaie ainsi de rétablir le cycle de l'eau, par les arbres, afin que l'eau s'infiltre dans les sols et recharge les nappes plutôt qu'elle coule directement dans les rivières. »



Comment le Plan local d'urbanisme intercommunal PROTÈGE LES ESPACES VÉGÉTALISÉS

Trois types d'espaces végétalisés sont protégés par le Plan local d'urbanisme intercommunal. Dans ces secteurs, l'arrachage de haies et l'abattage d'arbres est interdit. Sauf cas exceptionnel et sous réserve de compensation.

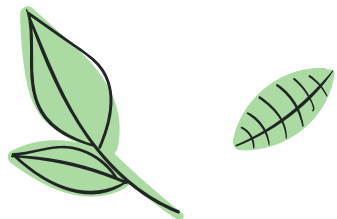
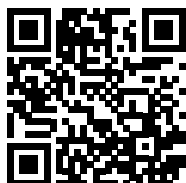
Approuvé en 2022, le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de Bourges Plus assure la complémentarité du développement des communes de l'agglomération pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population. Le document prévoit l'aménagement du territoire pour les dix années à venir sur plusieurs pans : le développement économique, le logement, les équipements ou encore la protection de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de ce dernier point et pour « poursuivre la transition écologique et énergétique du territoire, pour un environnement préservé et un cadre de vie de qualité », trois types d'espaces végétalisés sont protégés : les arbres isolés et alignements d'arbres et haies, les espaces écologiques et/ou paysagés protégés et les espaces boisés classés. Il est donc interdit d'abattre, d'arracher ou de porter atteinte à l'intégrité de ces éléments afin de construire des habitations privées, des entreprises ou des espaces publics.

En cas de nécessité d'arrachage ou d'abattage, une compensation obligatoire

Quelques exceptions peuvent être mises en place, notamment en cas de risque avéré pour la sécurité des personnes et des biens ou en raison du mauvais état phytosanitaire des arbres ou des haies. Alors, et dans des cas très précis qui sont inscrits dans le PLUI, il est possible d'abattre un arbre ou un alignement, ou d'arracher les haies, mais le PLUI exige alors des compensations. Selon la nature de la zone protégée, il peut être exigé la plantation d'un arbre à développement équivalent, d'un alignement d'arbres à développement équivalent ou d'un linéaire de haie d'une longueur au moins équivalente à la longueur du linéaire détruit, sur le même terrain, ou toute autre plantation de surface équivalente favorable au développement de la biodiversité.

De la même sorte, dans les espaces boisés classés, les défrichements sont irrecevables. Les coupes ne sont possibles que dans le cadre d'une gestion forestière et doivent faire l'objet de déclaration préalable. Une compensation est exigée par la replantation d'un arbre à développement équivalent dans le périmètre de l'espace protégé ou à proximité immédiate, s'il est démontré que la replantation au sein du périmètre est impossible.



Vous avez un jardin ? Peut-être qu'un ou plusieurs de vos arbres sont classés.
Vous pouvez le vérifier sur : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

Vous aussi, PARTICIPEZ AU VERDISSEMENT DU TERRITOIRE

« **PLANTEZ LE DÉCOR !** » est une opération qui encourage la plantation de haies et de bosquets de jeunes plants d'origine locale, destinée aux particuliers, associations, collectivités, entreprises et agriculteurs. Les collectivités sont également éligibles à la plantation d'arbres d'alignement et de vergers, ouverts au public.

Une subvention, de 40 à 80% du coût total du projet est accordée par la Région Centre-Val de Loire via le contrat régional de solidarité territoriale (CRST). Le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Centre-Cher centralise les dossiers, réalise les commandes auprès des fournisseurs, et avance les fonds, ce qui permet aux porteurs de projet de ne payer que le reste à charge.

Depuis 2001, l'opération « Plantez le Décor ! » a accompagné 1030 projets de plantation.

• 370 000

jeunes plants pour la création de :

- > 175 km de haies
- > 10 hectares de bosquets

• 2800

arbres en tige et fruitiers plantés soit :

- > 31 vergers communaux
- > 25 km d'arbres d'alignement

Le coût total de l'opération est de 650 000€ dont 430 000€ de subvention.

DANS L'AGGLOMÉRATION, CELA REPRÉSENTE :

- Haies : 57,5 km
- Bosquet : 5 hectares
- Alignement : 1387 arbres
- Vergers : 86 arbres

Les dossiers sont à déposer auprès du PETR entre février et juin, la validation a lieu en septembre et la livraison des plants et du matériel annexe (paillage et grillages de protection du gibier) fin novembre/début décembre.

Renseignements sur le site du PETR Centre Cher :
www.sirdab.fr/plantez-le-decor ou
auprès de maureen.chaulieu@petr-centrecher.fr
ou 02 46 59 15 47



Une agglomération toujours plus verte

Bourges Plus veut plus de nature dans la ville.

L'agglomération veut protéger la nature et les animaux.

Pour cela, la ville plante de nouveaux arbres, haies, pelouses et jardins. C'est ce qu'on appelle la **trame verte**.

La trame verte relie entre eux les espaces verts.

Grâce à cela, les animaux peuvent se déplacer, se nourrir et s'abriter facilement.

Pour les habitants, ces espaces verts apportent de la **fraîcheur** pendant les périodes de forte chaleur.



Depuis 2020, l'association **Nature 18** aide Bourges Plus à repérer les endroits où planter de nouveaux arbres.

Bourges Plus aide aussi les **17 communes** du territoire avec des conseils techniques et financiers.

Le choix des arbres est très important.

Ils doivent être solides, vivre longtemps et supporter la chaleur et le manque d'eau.

Après la plantation, les équipes surveillent les arbres.

Quand des travaux ont lieu à côté, il faut faire très attention aux racines.

Si une racine est abîmée, l'arbre peut mourir.



Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) est un document voté en 2022.

Il sert à organiser le développement des communes de Bourges Plus pour les 10 prochaines années.

Il s'occupe de plusieurs domaines :

Les logements, l'économie, l'environnement et le cadre de vie.

Le PLUI protège des espaces végétalisés :

Cela veut dire que dans ces zones,

il est interdit de couper un arbre ou d'arracher une haie.

Et si on doit absolument les couper, il faut replanter pour les remplacer.





L'AGGLO VOUS AIDE

L'agglomération propose aux parents de tester gratuitement **LES COUCHES LAVABLES**

Bourges Plus met à disposition des parents de l'agglomération, pour une durée de trois mois, des kits de couches lavables de plusieurs tailles et marques afin qu'ils se fassent une idée avant d'investir.



Un bébé =
5000 COUCHES
soit **1 TONNE**
de déchets



20 COUCHES
par kit



2 TAILLES :
nouveau-nés
OU
+ de 6 mois

Inscrit dans le programme local de prévention de déchets (PLPD) de Bourges Plus, le prêt de couches lavables aux parents de l'agglomération a été lancé en 2019 et a déjà permis à une centaine d'usagers de se familiariser avec les couches lavables qui sont autant écologiques qu'économiques.

« Un kit est composé de 20 couches de deux marques différentes que nous avons sélectionnées parce qu'elles sont européennes et utilisent des matériaux durables, détaille Pauline Guilhamet, responsable du secteur prévention et traitement des déchets de Bourges Plus. Il y a deux tailles de kit, pour les nouveau-nés et pour les bébés de plus de six mois. Les couches lavables sont un peu chères à l'achat, l'objectif est de permettre aux parents d'essayer avant d'investir, de savoir comment se passent la gestion, le nettoyage... Nous fournissons aussi un guide d'utilisation. »

Les couches jetables représentent 1 tonne de déchets par enfant

Pierre, habitant de Bourges, a bénéficié de ce service, gratuit. « On voulait tester les couches lavables et cela nous a permis de nous rendre compte que c'était approprié à ce qu'on voulait, se souvient-il. On l'a d'abord fait pour des raisons écologiques car on souhaitait réduire nos déchets. Grâce au kit, on a trouvé le bon modèle et on a pu faire le bon choix après. C'est un service que l'on a particulièrement apprécié. »

Avec une quarantaine de kits à disposition, qui contiennent les culottes, les inserts lavables et les voiles de protection, le service environnement est en capacité de répondre rapidement à la demande des futurs ou jeunes parents. L'épicerie sociale de Mehun-sur-Yèvre est également relais de l'action auprès de ses bénéficiaires.

« Un enfant jusqu'à l'âge de deux ans et demi utilise en moyenne 5 000 couches jetables soit près d'une tonne de déchets, pour un budget d'environ 1 500 euros contre moins de 1 000 euros tout compris pour les couches lavables, précise Anaëlle Bigny, animatrice du programme local de prévention des déchets de Bourges Plus, qui organise le prêt des couches lavables, mais aussi quinze autres actions qui ont la même vocation, parmi lesquelles le prêt des broyeurs à végétaux ou des éco-gobelets (lire notre édition précédente). Les couches sont l'un des rares déchets qui restent dans les poubelles vertes, désormais ramassées toutes les deux semaines. En adoptant les couches lavables, on évite ainsi les mauvaises odeurs. »

Renseignements et demandes :
service.environnement@agglo-bourgesplus.fr
0800 897 730
(numéro gratuit)



CONCOURS DEFSTART, 4^e !

Le lancement du 4^e concours Defstart est annoncé pour le 17 novembre 2025. Un rendez-vous toujours très attendu tant de la part de Bourges Plus, de ses partenaires, que des entreprises innovantes en matière de défense.

Le concours Defstart est organisé par la Communauté d'agglomération Bourges Plus via son Centre de ressources des Industries de la Défense (CID), en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie du Cher (CCI). Les objectifs de ce rendez-vous devenu incontournable sont triples : valoriser l'innovation ; encourager le développement d'activités économiques ; détecter et faire émerger des projets de création d'entreprise dans les domaines de la défense, de la sécurité, de la cybersécurité, du drone, du maintien en condition opérationnelle des armées, de la pyrotechnie, de la santé aux armées et des technologies quantiques. Le concours est ouvert à toute personne physique ou morale (étudiants, chercheurs, porteurs de projets, entreprises existantes), y compris les entreprises en cours de création, développant des technologies applicables dans le civil et la défense.

Sept thématiques et quatre prix à la clef

Après le choix des dossiers retenus par un comité d'experts, quatre prix sont décernés par un jury composé de représentants des établissements locaux du ministère des armées, d'élus et de représentants économiques de la Région Centre Val-de-Loire.

Les trois premiers lauréats reçoivent une subvention (1^{er} prix : 30 000€, 2^e prix : 20 000€, 3^e prix : 10 000€), bénéficient d'un an d'hébergement gratuit au sein de la pépinière d'entreprises de Bourges Plus et sont intégrés à l'accélérateur « The Place by CCI 18 » pour un accompagnement personnalisé.

Le prix « Coup de cœur du jury » ne reçoit pas de subvention mais est invité à rejoindre la pépinière et l'accélérateur. L'ensemble des lauréats profite du réseau du CID incluant la mise en relation avec l'écosystème institutionnel, industriel et financier. Afin de jouir de l'intégralité de leur prix, les lauréats s'engagent à s'installer sur le territoire de Bourges Plus ou, a minima, à y ouvrir un établissement secondaire.

Une offre d'hébergement adaptée et un accompagnement spécifique à leur développement peuvent leur être proposés après étude de leur besoin. Avis aux candidats, la date limite d'inscription auprès du CID est fixée au 19 avril 2026.

Dossier d'inscription au concours Defstart sur :
www.cid.bourgesplus.fr



Le jury et les lauréats du concours Defstart

Les lauréats du concours Defstart 2024

1^{er} prix : Son SAS, basé à Dijon (Côte-d'Or), pour ses travaux dans les nanomatériaux

2^e prix : Cœurnet, installé au B3 à Vierzon, pour un bracelet d'identification biométrique

Prix Coup de cœur du jury : Asgard Motors, basé à la Ferté-Saint-Aubin (Loiret), pour des quads électriques

Création d'un pôle innovation

Six partenaires pour un nouvel engagement. Bourges Plus-CiD, l'École du train et de la Logistique opérationnelle, l'École du Matériel - ÉcoMAT, la Direction générale de l'armement, la Base aérienne 702 et la chambre de commerce et d'industrie du Cher vont prochainement signer une convention de fondation d'un pôle d'innovation. L'objectif de ce nouveau réseau institutionnel est de favoriser le développement de l'innovation dans le domaine de la défense et de définir les besoins des utilisateurs. Ce pôle vise également à identifier et expérimenter de nouvelles technologies et à les diriger vers les entités compétentes.



TERRITOIRES D'INDUSTRIE : le programme monte en puissance localement

Initié par l'État en 2018 afin d'aider à la réindustrialisation de la France, le programme « Territoires d'industrie » Berry Sologne se déploie localement sur six intercommunalités ^(*), dont Bourges Plus.

« L'objectif du programme est de faire peser les questions industrielles dans les actions globales des intercommunalités », indique Christopher Goudin, chef de projet Territoires d'industrie Berry Sologne. Sa mission, en lien avec les chargés de développement économique de chaque collectivité, est de coordonner leurs actions au sein du territoire, répondre à des besoins réels et mutualiser les différents projets avec les partenaires locaux, tels que la chambre de commerce et d'industrie (CCI), l'agence de développement économique régionale Dev'up, ou les établissements d'enseignement supérieur.

3 AXES STRATÉGIQUES

Durant sa première phase, Territoires d'industrie Berry Sologne a porté le dispositif national Rebond industriel pour accompagner financièrement les entreprises du secteur automobile face au défi de la transition vers les véhicules bas carbone. Plus récemment, il a porté au niveau local le fonds vert, autre dispositif de l'État qui finance des projets de transition écologique de collectivités locales et de leurs partenaires.

Désormais, Territoires d'industrie Berry Sologne va piloter de nouvelles actions, notamment un tour de l'industrie, sous la forme d'un salon de l'emploi organisé dans chacune des six intercommunalités du territoire, afin de répondre aux besoins de recrutement dans le secteur. Une exposition photos pour mettre en avant les femmes dans l'industrie est également en projet, tout comme des immersions dans le monde industriel pour les demandeurs d'emploi, des visites d'entreprise à destination des collégiens, des colloques ou conférences sur des thématiques précises telles que les opportunités liées à la transition énergétique et écologique ou la transmission d'entreprise. Un des axes de travail sera également d'aider à la structuration du secteur de la défense, notamment grâce à la cartographie de toutes les entreprises sous-traitantes des grands donneurs d'ordre locaux.

Toutes ces actions ont pour objectif de répondre aux trois axes stratégiques fixés par Territoires d'industrie Berry Sologne : attirer et former les talents, soutenir l'innovation et la transition écologique et énergétique, favoriser le développement et l'implantation d'entreprises. Et si certaines actions sont à créer, d'autres existent déjà, grâce aux partenaires locaux, et pourront être labélisées « territoires d'industrie » si les organisateurs le souhaitent, « afin de leur donner plus de visibilité et une coloration industrielle », précise Christopher Goudin.

^(*) Territoires d'industrie Berry Sologne est composé des intercommunalités Bourges Plus, FerCher, Cœur de Berry, Vierzon Sologne Berry, Terres du Haut Berry et Sauldre Sologne



Des solutions vertueuses

POUR LE TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES DES RESTAURATEURS

Depuis l'obligation pour tous de trier les biodéchets, des restaurateurs font appel à l'entreprise à but d'emploi BEST ou à l'association Compost en Berry pour récupérer leurs déchets alimentaires et les valoriser en local.



Comme les particuliers, les professionnels sont concernés par la loi Anti gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) qui prévoit l'obligation pour tous de trier les biodéchets. Sur le territoire, c'est Bourges Plus qui a la compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés pour les ménages (*lire ci-contre*). Les professionnels, eux, doivent gérer leurs déchets. Pour cela, ils peuvent se tourner vers des prestataires de collecte. Localement, l'association Compost en Berry et l'entreprise à but d'emploi Best proposent un service de collecte de biodéchets afin que ces derniers soient valorisés.

« UN EFFORT FINANCIER QUE JE SUIS CONTENTE DE FAIRE »

L'association Compost en Berry a été la première à se lancer. Depuis avril 2024, elle propose aux restaurateurs de collecter leurs biodéchets, à vélo, « pour un impact carbone limité », précise Claire Schneider, guide compostrice. « Nous passons jusqu'à deux fois par semaine pour collecter les

déchets alimentaires dans des seaux normés et hermétiques, ajoute-t-elle. Le prix varie en fonction du nombre de passages et du nombre de seaux et démarre à 100 euros par mois. »

« Un effort financier que je suis contente de faire », précise Christelle Rambault-Bailly, patronne du Café Louve, situé rue Jean-Baffier à Bourges. « J'aime l'idée que mes déchets soient valorisés et qu'ils reviennent à la terre, pas très loin. C'est vertueux. Et puis, avec la collecte à vélo, Compost en Berry va au bout de la démarche. »

UNE FILIÈRE GÉNÉRATRICE D'EMPLOIS

Une démarche qui passe par l'économie sociale et solidaire pour les clients de l'entreprise à but d'emploi Best (bosser ensemble sur le territoire), justement parce que ce sont des personnes très éloignées de l'emploi qui y travaillent. « Nous avons démarré avec Patapain qui est très avancé sur les questions environnementales, déclare Benoît Martin, directeur. Nous récupérons les déchets alimentaires dans des véhicules électriques. Sur les huit restaurants

Patapain de Bourges, cela représente 59 tonnes à l'année. On estime que les déchets alimentaires des professionnels représentent 400 tonnes par an, à Bourges. C'est une vraie filière qui peut générer de l'emploi. » L'entreprise dédie d'ailleurs huit de ses salariés à cette mission. Ces derniers collectent et pèsent les caisses également normées méthode HACCP () pour respecter la procédure de marche en avant des restaurateurs, avant de les déposer chez Suez organique, qui revend le compost aux agriculteurs locaux.*

Compost en Berry, de son côté, dépose le fruit de sa collecte, 12 tonnes l'an dernier, sur une plateforme de compostage dans le cimetière de Pignoux et

à la ferme de Beauregard, à Bourges. Ensuite, le compost est distribué « aux clients, aux bénévoles et à toutes les personnes qui participent à l'association », indique Claire Schneider.

(*) Acronyme de Hazard Analysis Critical Control Point, HACCP est une méthode qui permet de veiller à l'hygiène des aliments. Instaurée dans le but de prévenir tout problème alimentaire, la norme HACCP intègre toutes les activités du domaine de la production des aliments dont font partie les professionnels de bouche tels que les restaurateurs. Dans le cas du tri des biodéchets, les caisses qui les contiennent doivent être normées afin d'être conformes aux normes d'hygiène.

MÉMOIRES D'INONDATIONS



Jusqu'au 31 décembre, participez à la grande collecte de photos, de vidéos et de témoignages des inondations passées, lancée par Bourges Plus.

Ces épisodes, récents ou anciens, ont pu être un débordement de cours d'eau, un ruissellement pluvial ou un débordement de réseaux... survenus sur le territoire.

Vos souvenirs peuvent être sur tout type de supports : cartes postales anciennes, articles de presse, photographies, vidéos amateurs, suivi météo et hydro amateurs, dossiers d'assurances, témoignages oraux...

Cette collecte permettra de consolider une base de ressources documentaires locales sur les inondations, essentielle pour comprendre ces phénomènes et adapter la politique de gestion des risques.



Retrouvez les modalités de transmission et toutes les informations sur :

<https://www.agglo-bourgesplus.fr/index.php?page=site/memoire-d-inondations>

**BRavo
on
CONTINUE**



DU CÔTÉ DES PARTICULIERS,

Du côté des particuliers, grâce à une réelle adhésion des ménages de l'agglomération, la collecte des ordures ménagères a baissé de 12 % entre janvier et septembre 2025, soit 1 350 tonnes de déchets incinérés en moins.

Dans les abri-bacs et les établissements publics (restauration scolaire...), sur cette période, 558 tonnes de déchets alimentaires ont été collectés auxquels s'ajoutent les déchets des personnes qui ont un compost à domicile.

Pour simplifier le geste, l'implantation des abri-bacs va se poursuivre, ainsi que la distribution gratuite de composteurs pour les habitants qui disposent d'un jardin.

Environ 5% du fruit de la collecte des déchets alimentaires est composé d'indésirables (sac plastique, emballage, déchets ménagers...). Il est donc rappelé qu'il ne faut pas utiliser de sacs plastiques pour emballer ses déchets alimentaires. Ils peuvent être déposés en vrac dans les abri-bacs ou dans des sacs krafts, distribués gratuitement en mairie, tout comme les bio-seaux.



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

LA CCI A FAIT SA RENTRÉE À LAHITOLLE

Les organismes de formation de la chambre de commerce et d'industrie du Cher (CCI) ont intégré à la rentrée 2025 le nouveau campus de Lahitolle à Bourges. Reconnus pour leur expertise, l'Estacom, l'École Curien et CCI Formation 18 sont réunis dans un même lieu, dédié à l'innovation, la recherche et l'enseignement supérieur.



ACCÉLÉRER LES PASSERELLES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS INDUSTRIELS

La formation est dans l'ADN de la CCI 18 et elle doit son excellence à des intervenants et professionnels à la pointe dans les domaines enseignés, et des équipes administratives dévouées. Mais c'est aussi et surtout grâce à la synergie entre la CCI et les entreprises du territoire que l'enseignement dispensé est en phase avec le monde du travail. Toujours à l'écoute des entreprises, l'offre de formation est adaptée, modulée au plus juste en fonction des besoins actualisés du monde économique. Les intervenants ont à cœur de placer les étudiants dans des situations concrètes qui garantissent leur employabilité.

UN LIEU UNIQUE

Installée dans le nouveau campus, Coralie Outreville, directrice générale de la CCI du Cher et directrice du campus, n'en revient toujours pas.

« C'est magique, je vis un rêve ! Tous les jours on voit le sourire lumineux des collègues et des étudiants. Un tel outil de travail a forcément un impact sur l'humeur de tout le monde et les rapports des uns avec les autres, qui étaient déjà bons, s'améliorent encore. C'est une deuxième naissance. »

C'est après une longue concertation, et un travail en mode projet impliquant tous les collaborateurs avec pour objectif le bien-être au travail, qu'est né ce bâtiment. Le lieu a été choisi pour sa situation géographique proche du centre-ville de Bourges mais aussi proche de l'INSA Centre-Val de Loire, au cœur de Lahitolle, avec lequel certains enseignements sont en partenariat.

L'exemplarité des matériaux alliant beauté, robustesse et durabilité est renforcée par une vue dégagée et des espaces verts omniprésents. Entre le confort de la conception architecturale bioclimatique et les tons apaisants choisis, tout est fait pour que tous puissent s'approprier le lieu.

HUMANITÉ

« Tout ce dont on a besoin a été pensé ! C'est un vrai plus dans notre cadre de vie et un atout supplémentaire pour l'attractivité de notre campus envers les futurs étudiants » déclare Anne, responsable suivi scolarité emploi du temps et apprentissage. « Nous avons des relations qui accordent une grande importance à l'humanité. Ici, les gens ne sont pas des numéros. Il y a beaucoup de partage et les conditions sont idéales pour créer le lien fort que nous tissons avec les étudiants, durant toute leur scolarité, et les intervenants sur lesquels nous nous appuyons. »

SOLIDARITÉ

Deborah, responsable scolarité Estacom - référente vie étudiante, clame haut et fort « Magnifique ! Lumineux ! Change la vie ! On ressent, ici, une énergie positive qui nous pousse. Tout est issu d'une volonté créative, participative. Pas d'austérité figée pour bloquer la relation particulière que nous créons avec les élèves au cours des séances d'intégration ou des journées de sensibilisation à la sécurité, la santé ou les violences sexistes. Les étudiants trouvent toujours un soutien respectueux et bienveillant en toute intimité. »

EFFICIENCE

Le nouveau bâtiment est modulable et adaptable à toute forme de pédagogie. Des classes spacieuses et bien équipées, un amphithéâtre clair et bien sonorisé, une cafétéria accueillante, un restaurant universitaire à deux pas forment un environnement dans lequel Valérie, conseil en entreprises, y voit le moyen de « maximiser l'efficacité des formations en alternance, secret de la réussite des près de 350 étudiants, alliant connaissances théoriques et mise en pratique. L'alternance est un système de formation immersif et vertueux dans lequel le Campus, en s'appuyant sur l'expertise de la CCI du Cher, utilise au mieux ses relations étroites avec un réseau



Coralie, Deborah, Valérie, Anne

UN NOUVEAU BACHELOR « QUALITÉ SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT »

Conçue pour répondre au besoin en personnel qualifié, notamment d'ingénieurs et techniciens dans la filière nucléaire, cette formation garantit l'emploi auprès des fournisseurs d'énergie ou de leurs sous-traitants du BTP. Le Campus de la CCI du Cher dispense cette formation, sous l'autorité certificatrice de la chambre consulaire de Normandie, sur 3 ans d'études : 1 an de formation initiale et 2 ans d'apprentissage en alternance.



POUR MAÉVA, ENZO ET EMMA, CETTE RENTRÉE EST LA DERNIÈRE DE LEUR CURSUS D'INGÉNIEUR

Après le premier cycle de deux ans du tronc commun, « Sciences et technologies pour l'ingénieur (STPI) », ils ont choisi une spécialité, en trois ans, à l'INSA Centre-Val de Loire de Bourges. Cette deuxième phase de leurs études se déroule en alternance entre les périodes dédiées aux enseignements académiques au campus et celles effectuées dans l'entreprise d'accueil. Leur formation est gratuite et est rémunérée par l'entreprise.

Emma est une future diplômée en Maîtrise des Risques Industriels (MRI), Enzo et Maéva ont suivi une formation Énergie Risques et Environnement (ERE) en partenariat avec le Centre de Formation d'Apprentis de l'enseignement supérieur Hubert Curien.

Tous les trois sont unanimes : les nouveaux locaux sont un havre de paix et tout y est pensé pour motiver les élèves. La qualité de vie que l'on y trouve, avec des espaces communs spacieux comme le hall central ou la terrasse attenante à la cafétéria, « est un plus à la qualité de l'enseignement dispensé dans des salles lumineuses et un learning center équipé des technologies les plus modernes. »



Derrière les palissades de l'ancienne Maison de la Culture : **LES TRAVAUX ONT DÉMARRÉ !**

Depuis le mois de mai, vous avez sûrement remarqué les travaux qui battent leur plein derrière les palissades de l'ancienne Maison de la Culture de Bourges. Mais que se cache-t-il exactement derrière ce chantier qui transforme peu à peu ce bâtiment emblématique ? Découverte en images.



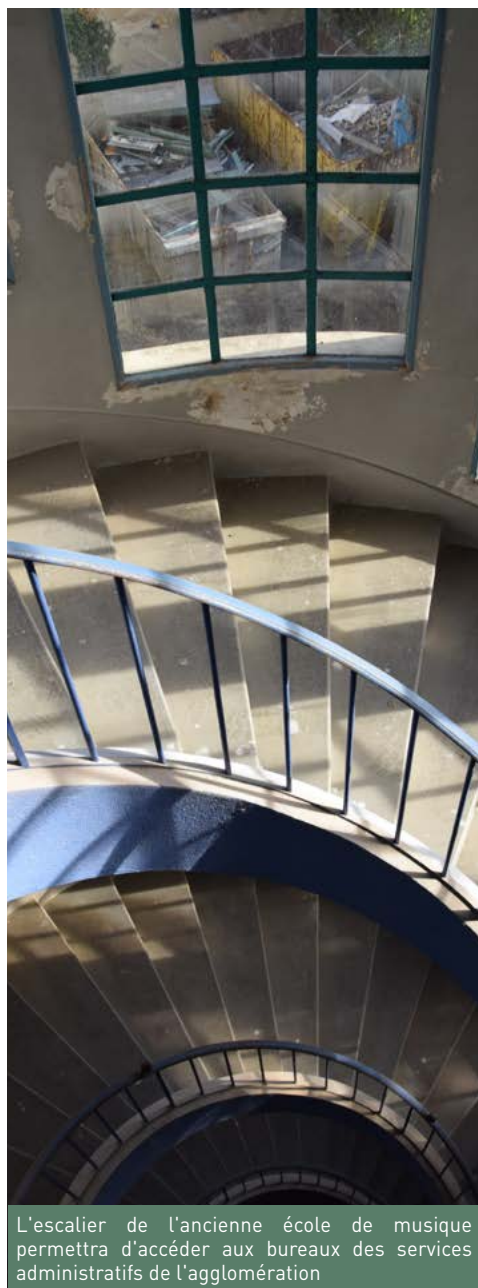
L'ancien Cinéma de la Maison de la culture accueillera le futur restaurant et la galerie d'art

Lieu emblématique du centre-ville, l'ancienne Maison de la Culture, fermée depuis 2012, s'apprête à renaître sous une nouvelle forme. Pensée comme un espace à usages multiples, accueillant à la fois des services administratifs, des salles de conférence, des espaces artistiques, un restaurant et un jardin ouvert au public, elle deviendra la « Maison de l'Agglomération ». L'objectif ? Créer un lieu moderne et fonctionnel regroupant plusieurs services de la communauté d'agglomération, actuellement dispersés sur différents sites de la ville, tout en maintenant une ouverture forte sur la vie culturelle et citoyenne.

QUELLES SONT LES ÉTAPES DES TRAVAUX ?

Pour que le bâtiment retrouve vie, plusieurs phases sont nécessaires. La priorité a été donnée au travail de « curage » sans toucher à la structure solide du bâtiment (comme les murs porteurs ou les planchers en béton). Cette phase s'achèvera en décembre. Elle concerne l'enlèvement des cloisons, des vieux câbles, des revêtements, des anciennes installations techniques... En outre, des opérations spécifiques de déplombage et de désamiantage ont été menées.

Pour les travaux de construction, le permis de construire a été accordé et la consultation des entreprises est en cours avec une notification des marchés prévus fin décembre pour un début de travaux en février 2026.



L'escalier de l'ancienne école de musique permettra d'accéder aux bureaux des services administratifs de l'agglomération



La façade intérieure du côté de l'escalier de l'école de musique donnera sur un jardin citoyen.



Une opération de désamiantage à été réalisée dans l'ancienne salle Chopin avant sa transformation en salle du conseil communautaire et de conférences

LE BATIMENT REGROUPERA :

- **Des services administratifs** de l'agglomération
- **Des locaux de conférence** pouvant être utilisés pour des événements publics : la salle Chopin et l'espace de conférence dans les anciens gradins
- **Des locaux artistiques** avec une galerie d'art dans l'aile Séraucourt et dans les foyers du hall central
- **Un restaurant** et un espace bistro/café Un jardin citoyen ouvert au public constituant un îlot de fraîcheur



Le futur hall du restaurant



Le foyer de l'ancienne Maison de la Culture sera également transformé en bureaux



Toutes les cloisons du dernier étage de l'ancienne école de musique ont été abattues pour laisser place aux futurs bureaux de Bourges Plus



CALENDRIER

Juin 2025 : lancement de l'appel d'offre de travaux
2026 – 2027 : travaux
2028 : ouverture



Un logement sain pour une vie en meilleure santé :

BOURGES TRANSFORME SES HABITATS

Bourges Plus, avec la Maison de l'Habitat, et France Loire, via son label « Mon Logement Santé », œuvrent ensemble pour transformer le logement, répondant ainsi à un défi de santé publique majeur. Rénovations performantes, matériaux sains, ventilation efficace, espaces de vie pensés pour le bien-être physique et mental : autant d'initiatives qui apportent une réponse innovante et complémentaire aux défis du mal-logement et des impacts sanitaires.



Le Clos des Petits Bougnoux



Visite du Clos des Petits Bougnoux

Et si notre santé commençait dans notre salon ? Taille des pièces, qualité de l'air, luminosité, bruit... Autant de facteurs qui influencent directement notre bien-être. Consciente de ces enjeux, l'Agglomération de Bourges s'engage pleinement dans son Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), qui place l'amélioration du logement au cœur de ses priorités.

Nous passons en moyenne 60 % de notre temps dans des espaces clos. Un logement exigü, mal ventilé ou bruyant peut engendrer stress, troubles respiratoires et favoriser certaines maladies chroniques. À l'inverse, un habitat sain agit comme un véritable levier de prévention.

Le NPNRU repense ainsi la superficie des pièces pour offrir des espaces adaptés aux besoins familiaux, évitant tensions et isolement. La luminosité naturelle est maximisée pour soutenir le moral et le rythme biologique, tandis que l'isolation acoustique est renforcée afin de limiter les nuisances sonores, connues pour perturber le sommeil et augmenter le stress.

La qualité de l'air intérieur, souvent plus polluée que l'air extérieur, est aussi une priorité. Bourges Plus accompagne également les particuliers dans leurs rénovations avec la Maison de l'Habitat, favorisant

matériaux biosourcés (laine de bois, chanvre) et systèmes de ventilation double flux qui filtrent l'air, évitent les moisissures et régulent l'humidité.

Ces rénovations globales améliorent aussi la sécurité, avec la mise aux normes électriques, l'élimination des chaudières au fuel ou le remplacement des tuyauteries au plomb, garantissant un cadre de vie sain et sécurisé.

Pour en savoir plus et bénéficier des aides :

Maison de l'Habitat de Bourges Plus – www.bourgesplus.fr/maison-de-lhabitat – 02 48 70 18 00



La Maison des Pourquoi Pas

FRANCE LOIRE DÉPLOIE LE LABEL « MON LOGEMENT SANTÉ » :

une innovation pour des habitats favorables à la santé

Face aux enjeux majeurs de santé publique liés au logement, France Loire, bailleur social régional, a lancé en 2022 le label « Mon Logement Santé », développé par le groupe Arcade-VYV. Ce label certifie des logements répondant à 15 engagements autour de la qualité du bâti, du lien social et des services dédiés au bien-être des habitants.

En France, l'air intérieur est 5 à 7 fois plus pollué que l'air extérieur, causant chaque année 40 000 morts prématurées et générant 19 milliards d'euros de frais de santé. Le label « Mon Logement Santé » garantit un habitat sain, confortable et accessible, intégrant ventilation performante, luminosité optimale, végétalisation, confort acoustique et sécurité.

Deux projets exemplaires portent cette démarche dans l'agglomération de Bourges :

- Le Clos des Petits Bognoux à Saint-Doulchard, premier béguinage labellisé de la région, propose 39 logements intergénérationnels adaptés aux seniors, avec des espaces partagés (potager, terrain de pétanque) et des services de santé à proximité.
- La Maison des Pourquoi Pas dans le quartier des Gibjoncs est un habitat participatif de 15 logements, conçu avec ses futurs habitants. Ce projet favorise la solidarité et la santé mentale grâce à des espaces communs conviviaux et thérapeutiques, comme le potager partagé et la salle collective.

France Loire étendra dès 2025 ce label aux rénovations, complétant ainsi l'action locale du NPNRU pour améliorer la qualité sanitaire du parc de logements.

Contacts France Loire :

www.franceloire.fr – 02 48 22 50 50



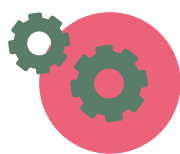
Un nouveau service public pour l'autonomie à domicile

Pour garantir un accompagnement à domicile de qualité aux personnes âgées et en situation de handicap, la communauté d'agglomération Bourges Plus crée un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS). Objectif : réunir l'aide et les soins sous un même toit, pour une prise en charge simplifiée, coordonnée et accessible à tous.

À partir du 1^{er} janvier prochain, le Service Autonomie à Domicile (SAD) va progressivement se déployer sur le territoire de Bourges Plus. Cette initiative répond à une obligation légale. En effet, dès 2026, les Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) doivent proposer également une aide à domicile, ou fusionner avec un service existant. À défaut, ils perdront leur autorisation d'exercer. Pour anticiper cette échéance, le Conseil communautaire de Bourges Plus a voté à l'unanimité, le 19 juin 2025, la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale, structure indispensable pour porter ce nouveau service à l'échelle intercommunale. Réuni le 17 octobre dernier, le conseil d'administration présidé par Irène Félix et composé d'élus communautaires et de représentants d'associations, a élu Gérard Santosuosso vice-président et Zehira Ben Ahmed vice-présidente déléguée.

Le CIAS de Bourges Plus regroupera les moyens des CCAS de Bourges et Mehun-sur-Yèvre, permettant à terme de proposer à tous les habitants de l'agglomération un accompagnement complet à domicile. Dès le 1^{er} janvier 2026, les communes de Bourges, Mehun-sur-Yèvre, Saint-Doulchard, Marmagne et Berry-Bouy seront couvertes. Puis, le service s'étendra progressivement jusqu'en 2030 à l'ensemble de l'agglomération, avec une montée en charge de 25 places supplémentaires par an.



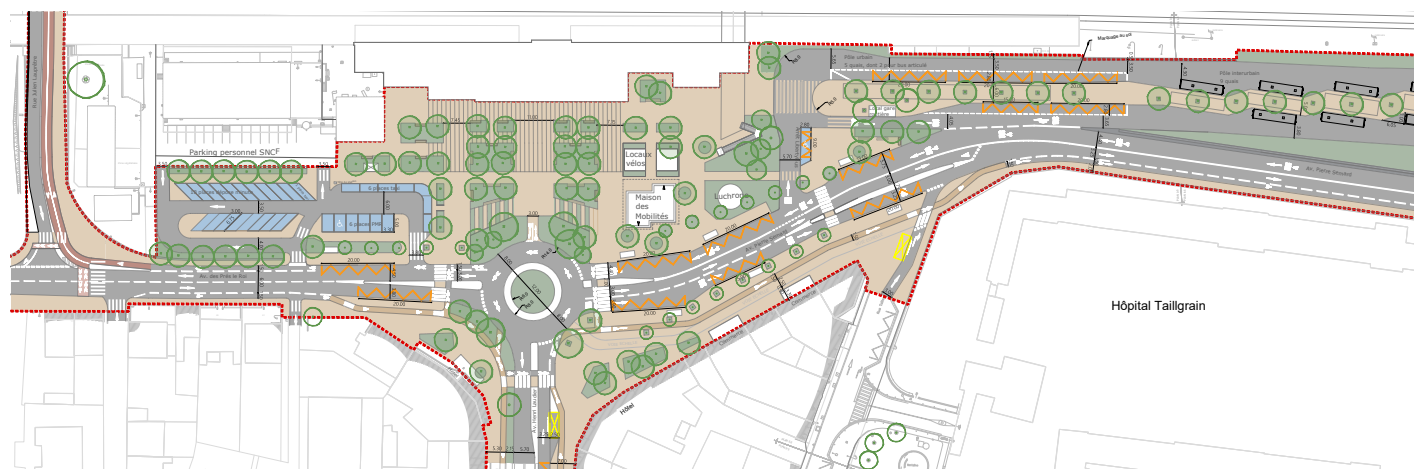


COMMENT ÇA MARCHE ?

La concertation s'ouvre sur

LE PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE LA GARE

Le projet d'aménagement du pôle d'échanges multimodal de la gare de Bourges entre dans une nouvelle phase, celle de la concertation.



Porté par Bourges Plus et le syndicat AggloBus, en partenariat avec la ville de Bourges, la région Centre-Val de Loire, la SNCF et avec le soutien financier de l'Etat et de l'Union Européenne, le pôle d'échanges multimodal de la gare prévoit de favoriser l'intermodalité grâce à plusieurs aménagements. Le pôle bus de Nation et à terme, la gare routière du Prado, seront déplacés à la gare. Les correspondances seront ainsi facilitées entre les trains, les bus de ville et les cars.

Le projet prévoit également des cheminements pour les piétons, les personnes à mobilité réduite, et les cyclistes qui pourront aussi stationner leur vélo en toute sécurité. Le parvis sera végétalisé et accueillera le pavillon des mobilités destiné à informer tous les usagers sur les différents modes de déplacement. Des stationnements pour les voitures seront prévus à proximité immédiate du parvis pour la dépose minute, les personnes à mobilité réduite et les taxis ; un parking provisoire sera accessible depuis l'avenue des Prés-le-Roi. A l'arrière de la gare, un niveau supplémentaire sera construit sur une partie du parking existant pour répondre à l'ensemble des besoins.

PERMETTRE AU PUBLIC DE S'EXPRIMER SUR LE PROJET JUSQU'EN DÉCEMBRE

Pour les projets d'une telle envergure, la concertation réglementaire menée pendant la phase d'étude est l'opportunité de diffuser largement l'information sur les caractéristiques

du projet et les aménagements prévus, mais surtout de recueillir les observations du plus grand nombre.

À l'initiative de l'agglomération, une concertation publique est ainsi lancée depuis début octobre pour présenter aux habitants, acteurs économiques et usagers du quartier de la gare, ce futur équipement, ses aménagements, son fonctionnement et son insertion dans la ville. Un atelier de concertation s'est tenu le 14 octobre et une réunion publique spécifique a été organisée le 4 novembre. Le projet est également présenté durant les réunions de quartier de la ville.

Si vous souhaitez apporter votre contribution, il n'est pas trop tard ! Vous avez jusqu'au 5 décembre pour participer.

Une exposition est organisée en ce moment, de manière itinérante, dans plusieurs communes de l'agglomération pour vous permettre de prendre connaissance du projet. Son contenu est visible en ligne sur le site Internet de Bourges Plus. Un registre électronique est également disponible pour recueillir vos observations

www.agglo-bourgesplus.fr/site/concertation-publique-pole-echange-multimodal

Le bilan de la concertation sera présenté au conseil communautaire de Bourges Plus.

**29 et 30
novembre,
TROUY**

La Ruche de Trouy organise son 24^e marché de Noël samedi 29 et dimanche 30 novembre à l'Espace J.M Truchot. Au programme : magiciens, sculpteur de ballons, buffet et buvette.

**30 novembre,
PLAIMPIED-
GIVAUDINS**

Venez découvrir le marché de Noël de l'association Pirouette-Galipette, dimanche 30 novembre de 10h à 18h : stands d'artisans et de producteurs, idées cadeaux, gourmandises et buvette. Un moment à partager en famille ou entre amis, à la salle polyvalente. Buvette et restauration sur place.

**5 au 7
décembre,
SAINT-GERMAIN-
DU-PUY**

Durant trois jours, venez flâner entre les chalets, profiter des animations pour petits et grands, rencontrer les exposants et partager l'esprit des fêtes.

**6 et 7
décembre,
MARMAGNE**

Le marché de Noël s'installe samedi 6 décembre, à partir de 14 heures et dimanche 7 décembre, à partir de 10 heures, sur la place de l'Eglise et dans la salle des fêtes. Le père Noël sera présent pour le plus grand bonheur des enfants. L'association Marmagne en fête vous invite également à venir profiter de la chorale "Au fil des chants", le samedi de 16h30 à 18 heures. Buvette, manèges, bar à champagne et restauration sur place.

**19 décembre,
SAINT-
DOULCHARD**

Pour vous aider à préparer vos menus des fêtes de fin d'année, la chambre d'agriculture du Cher et la ville de Saint-Doulchard s'associent pour ouvrir les portes du 14^e marché fermier de Noël. Les producteurs locaux seront au rendez-vous au centre socio-culturel, de 10 heures à 21 heures.

**20 et 21
décembre,
MEHUN-SUR-YÈVRE**

Le 5^e marché de Noël, organisé par le comité des fêtes Mehunois, aura lieu le samedi 20 décembre, de 16 heures à 21 heures, et le dimanche 21 décembre, de 10 heures à 18 heures. Vous pourrez croiser le Père Noël et ses lutins, déguster une délicieuse tartiflette, des châtaignes grillées et autres gourmandises. Rendez-vous place du Général Leclerc !

**TEM
PS
FOR
T**



BOURGES

centre-ville

FEERIQUE

28 nov.  31 déc.

Le village de Noël • Rues commerçantes animées
Centre commercial Avaricum en fête



CAP SUR
2028 BOURGES
CAPITALE
EUROPÉENNE
DE LA CULTURE

l'agence
COULISSES

*A*varicum

